

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2020

**EAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE
POUR LES ACTIONS RECURRENTES 2021 LIEES A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE**

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, Alain CANTEAU, Lucy MOREAU, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

EAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES ACTIONS RECURRENTES 2021 LIEES A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C-3-05-2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 27 mai 2019 relative à la prise de compétence « eau » au 1er janvier 2020,

Vu le Contrat territorial Re-Resources 2016-2020 portant sur la reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachet I et III,

Dans l'attente de la définition des actions à mettre spécifiquement en œuvre dans le cadre d'un nouveau contrat territorial 2021-2027, en cours d'élaboration, il importe de poursuivre en 2021 les actions récurrentes de fond liées à la protection de la ressource (animation, communication, suivi de la qualité).

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de solliciter à cet effet les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine pour les montants suivants :

- Coût estimé de l'animation 2021 :
 - Animation générale : 75 000€ HT,
 - Animation agricole : 55 000€ HT,
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne estimée : 60%
 - Subvention de la région Nouvelle-Aquitaine estimée : 20%

- Coût estimé des actions récurrentes (complément 2020 et coût 2021) :
 - Suivi de la qualité : 35 700€ HT,
 - Actions collectives agricole (complément 2020) : 27 000€ HT
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sollicitée : 60%
 - Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine sollicitée : 10%

L'animation et les actions du programme 2021 (hors compléments 2020) sont estimées à 165 700 € HT. Elles seront déclinées hors du contrat territorial.

A la différence de ces pratiques antérieures, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a annoncé qu'elle pourrait ne pas apporter de financement en dehors de tout contrat territorial. Et les subventions attendues (128 990 € HT) ne sont pas certaines.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions récurrentes menées en 2021 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets ;
- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 31/12/2020

Reçu en préfecture le 31/12/2020

Affiché le

The logo for SLO (Syndicat de la Loire Occidentale) is displayed in blue and red.

ID : 079-200041317-20201214-C79_12_2020-DE